

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES -SOTUVER-

Siège social : Z.I. Djebel Ouest 1111- Bir Mchargua Zaghouan.

La Société Tunisienne de Verreries -SOTUVER- publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2014. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mr Sami MENJOUR et Mr Mohamed Zinelabidine CHERIF.

SOTUVER
BILAN
(Exprimé en Dinars)

	Notes	Solde au 31 Décembre	
		2014	2013
Actifs			
Actifs non courants			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		918 513	844 046
- Amortissements des immobilisations incorporelles		(723 570)	(542 537)
Immobilisations incorporelles nettes	(B.1)	194 943	301 509
Immobilisations corporelles		93 718 544	89 795 799
- Amortissements des immobilisations corporelles		(45 974 098)	(39 555 633)
Immobilisations corporelles nettes	(B.1)	47 744 446	50 240 165
Immobilisations financières		1 217 136	990 462
- Provisions sur immobilisations financières		(44 307)	(44 307)
Immobilisations financières nettes	(B.2)	1 172 829	946 155
Total des actifs immobilisés		49 112 218	51 487 830
Autres actifs non courants	(B.3)	504 871	394 770
Total des actifs non courants		49 617 089	51 882 600
Actifs courants			
Stocks		23 174 203	20 598 896
-Provisions pour dépréciation des stocks		(268 343)	(495 209)
Stocks nets	(B.4)	22 905 860	20 103 687
Clients et comptes rattachés		10 334 846	11 811 064
-Provisions pour dépréciation des comptes clients		(2 737 953)	(2 561 157)
Clients et comptes rattachés nets	(B.5)	7 596 893	9 249 907
Autres actifs courants		4 374 008	8 016 055
-Provisions pour dépréciation des autres actifs courants		(207 783)	(183 318)
Autres actifs courants nets	(B.6)	4 166 225	7 832 737
Liquidités et équivalents de liquidités	(B.7)	843 982	605 986
Total des actifs courants		35 512 960	37 792 317
Total des actifs		85 130 047	89 674 917

SOTUVER
BILAN
(Exprimé en Dinars)

	Notes	Solde au 31 Décembre	
		2014	2013
Capitaux propres et passifs			
Capitaux propres			
Capital social		21 802 880	20 316 320
Réserves		10 101 008	9 811 077
Résultats reportés		3 046 719	3 305 981
Subvention d'investissement		3 432 030	4 190 271
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		38 382 637	37 623 650
Résultat de l'exercice		4 331 540	5 568 382
Réserve spéciale de réinvestissement		1 141 128	1 486 560
Résultat net affectable		3 190 412	4 081 822
Total des capitaux propres	(B.8)	42 714 177	43 192 032
Passifs			
Passifs non courants			
Emprunts et dettes assimilées	(B.9)	13 154 890	10 732 166
Provisions pour risques et charges	(B.10)	409 103	257 169
Total des passifs non courants		13 563 993	10 989 335
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	(B.11)	7 013 160	7 744 614
Autres passifs courants	(B.12)	3 532 944	3 542 333
Concours bancaires et autres passifs financiers	(B.13)	18 305 775	24 206 602
Total des passifs courants		28 851 879	35 493 550
Total des passifs		42 415 872	46 482 885
Total des capitaux propres et des passifs		85 130 047	89 674 917

SOTUVER
Etat de résultat
(Exprimé en Dinars)

	Notes	Exercice de 12 mois clos le 31 Décembre	
		2014	2013
Produits d'exploitation			
Revenus	(R.1)	44 629 506	40 538 123
Autres produits d'exploitation	(R.2)	2 100 966	1 380 333
Total des produits d'exploitation		46 730 472	41 918 456
Charges d'exploitation			
Variation des stocks de produits finis et des encours		2 551 349	5 050 098
Achats d'approvisionnements consommés	(R.3)	(23 825 782)	(22 117 326)
Charges de personnel	(R.4)	(6 228 715)	(5 192 182)
Dotations aux amortissements et aux provisions	(R.5)	(7 615 402)	(7 681 082)
Autres charges d'exploitation	(R.6)	(5 034 860)	(4 329 113)
Total des charges d'exploitation		(40 153 410)	(34 269 604)
Résultat d'exploitation		6 577 062	7 648 852
Charges financières nettes	(R.7)	(2 330 460)	(2 464 385)
Produits des placements	(R.8)	-	48 136
Autres gains ordinaires	(R.9)	442 361	420 711
Autres pertes ordinaires	(R.10)	(128 930)	(73 570)
Résultat des activités ordinaires avant impôt		4 560 033	5 579 743
Impôt sur les bénéfices		(228 493)	(11 361)
Résultat des activités ordinaires après impôt		4 331 540	5 568 382
Eléments extraordinaires (gains/pertes)		-	-
Résultat net de l'exercice		4 331 540	5 568 382
Effets des modifications comptables (Net d'impôt)		-	-
Résultat net après modifications comptables		4 331 540	5 568 382

SOTUVER
Etat des flux de trésorerie
(Exprimé en Dinars)

	Notes	Exercice de 12 mois clos le	
		2014	2013
Flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation			
Résultat net		4 331 540	5 568 382
Ajustements pour			
* Amortissements et provisions	(F.1)	7 615 402	7 681 082
* Reprises sur provisions	(F.2)	(756 428)	(52 478)
* Variation des:			
- Stocks	(F.3)	(2 575 308)	(7 490 537)
- Créances clients	(F.3)	1 476 218	(5 226 139)
- Autres actifs	(F.3)	3 642 048	(2 343 400)
- Fournisseurs et autres dettes	(F.4)	(509 141)	(31 685)
* Autres ajustements:			
- Résorption subvention d'investissement		(758 241)	(1 211 287)
- Plus ou moins-values de cession		(3 333)	(43 400)
Total des flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation		12 462 757	(3 149 462)
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement			
Décaissement affectés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(F.5)	(4 035 203)	(10 203 981)
Encaissements provenant des cessions d'immobilisations corporelles	(F.6)	8 000	43 400
Décaissement affectés aux acquisitions d'immobilisations financières		(226 673)	(389 641)
Décaissement affectés aux acquisitions des autres actifs non courants		(441 627)	(86 294)
Total des flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		(4 695 504)	(10 636 516)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement			
Encaissements suite à l'émission d'actions		-	267 320
Prime d'émission		-	1 603 920
Encaissement sur fonds social		12 111	10 065
Encaissements provenant des emprunts		6 094 721	-
Remboursements d'emprunts		(2 632 377)	(1 593 408)
Distributions de dividendes		(4 063 264)	(3 508 575)
Encaissement subventions d'investissement		-	3 568 138
Encaissement crédit de financement		32 384 639	6 314 004
Remboursement crédit de financement		(34 741 327)	-
Intérêts courus		35 785	4 297
Total des flux de trésorerie liés aux opérations de financement		(2 909 712)	6 665 761
Variation de la trésorerie		4 857 541	(7 120 217)
Trésorerie au début de l'exercice		(7 480 331)	(360 114)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	(F.7)	(2 622 790)	(7 480 331)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

I. PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société « SOTUVER SA » est une société anonyme, ayant un capital de 21 802 880 Dinars Tunisiens. La « SOTUVER SA » est une filiale de la société CFI. Cette dernière est établie en Tunisie et prépare des états financiers consolidés.

La société « SOTUVER SA » a pour objet social la fabrication et la commercialisation en Tunisie et à l'étranger de tous articles en verre ou en produits susceptibles de se substituer au verre ainsi que la fabrication et la commercialisation de tous les produits annexes ou connexes à l'industrie du verre.

II. FAITS SAILLANTS DE L'EXERCICE:

L'exercice 2014 est marqué par les faits suivants :

- L'acquisition d'une participation de 120 000 DT, soit 80%, dans le capital de la société VETRO MEDITERRANEO nouvellement créée en décembre 2014 afférant le droit de contrôle à la société SOTUVER ;
- La réalisation d'une augmentation de capital par incorporation de réserve spéciale de réinvestissement pour un montant global de 1 486 560 DT. Le capital est passé de 20 316 320 DT au 31 décembre 2013 à 21 802 880 DT au 31 décembre 2014 ;
- L'obtention un emprunt pour un montant de 6 000 000 DT auprès d'Attijari Bank ;
- La réception, en avril 2015, d'un avis d'un contrôle fiscal approfondi pour la période non prescrite.

III. REFERENTIEL COMPTABLE

III.1 DECLARATION DE CONFORMITE

Les états financiers relatifs à l'exercice allant du premier janvier au 31 décembre 2014 sont établis conformément aux normes comptables Tunisiennes telles que définies par la loi N° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et par le décret N° 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité.

III.2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Pour l'établissement de ses états financiers, la société respecte les hypothèses sous-jacentes et les principes et méthodes comptables de base préconisés par le Système Comptable Tunisien, à savoir :

- L'hypothèse de la continuité de l'exploitation
- L'hypothèse de la comptabilité d'engagement
- La convention de l'entité
- La convention de l'unité monétaire
- La convention de la périodicité
- La convention du coût historique
- La convention de réalisation de revenu
- La convention de la permanence des méthodes
- La convention de l'information complète
- La convention de prudence
- La convention de l'importance relative
- La convention de la prééminence du fond sur la forme.

- Unité monétaire

Les livres comptables de la société sont tenus en Dinars Tunisiens. Les transactions réalisées en devises étrangères sont converties en Dinars Tunisiens au cours du jour de l'opération ou au cours de couverture lorsqu'un instrument de couverture existe. Au 31 décembre, les éléments monétaires figurant au bilan de l'entreprise sont convertis au taux de clôture, s'ils ne font pas l'objet d'un contrat à terme. Les différences de change sont portées en résultat de l'exercice.

- Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles acquises par SOTUVER S.A. sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors taxes récupérables. Les dotations aux amortissements des immobilisations de la société sont calculées selon la méthode linéaire. Les taux appliqués sont les suivants:

Nature	Taux annuels
Constructions	De 2% à 5 %
Matériel Industriel	De 10% à 12,5%
Matériels de transport	20%
Agencements, aménagements et installations	10%
Mobiliers, matériels de bureau	10%
Matériels informatiques	15%
Matériel de sécurité	10%
Logiciels et Licences	33%

Par ailleurs, les contrats de location-financement sont comptabilisés parmi les immobilisations de la société pour des montants égaux à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location déterminées, chacune au commencement du contrat de location. Le taux d'actualisation à utiliser pour calculer la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, est le taux d'intérêt implicite du contrat de location. Les coûts directs initiaux encourus par la société sont ajoutés au montant comptabilisé en tant qu'actif.

La méthode d'amortissement des actifs loués est cohérente avec celle applicable aux actifs amortissables que possède la société et la dotation aux amortissements est calculée sur la base des dispositions de la NCT 5 relative Immobilisations corporelles et de la NCT 6 Immobilisations incorporelles.

- Immobilisations financières

Les titres de participation sont initialement comptabilisés au coût. Les frais d'acquisition (commissions d'intermédiaires, honoraires, droits et frais bancaires) sont exclus. Toutefois, les honoraires d'études et de conseils relatifs à l'acquisition de ces placements à long terme sont inclus dans leur coût d'acquisition.

À la date de clôture, ils sont évalués à leur valeur d'usage (déterminée en fonction de plusieurs facteurs tels que la valeur de marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de la société émettrice, la conjoncture économique et l'utilité procurée à SOTUVER). Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions pour dépréciation ; les plus-values ne sont pas prises en compte en résultat net.

- **Les comptes clients créditeurs et fournisseurs débiteurs :**

Les comptes clients créditeurs sont présentés parmi les autres passifs courants et pour les comptes fournisseurs débiteurs, ils sont présentés parmi les autres actifs courants.

- **Charges reportées**

Les charges reportées enregistrent les frais de pré-exploitation du nouvel investissement ainsi que les frais engagés au titre de l'intervention des consultants afin d'améliorer la performance de la société. Ces charges sont amorties sur une période de trois ans à partir de la date de leur capitalisation.

- **Subvention d'investissement**

Les subventions d'investissement ne sont comptabilisées que lorsqu'il existe une assurance raisonnable que :

- a. l'entreprise pourra se conformer aux conditions attachées aux subventions ;
- b. les subventions seront perçues par l'entreprise.

Les subventions d'investissement relatives à des biens amortissables sont à rapporter aux résultats des exercices pendant lesquels sont constatées les charges d'amortissement relatives à ces immobilisations. Ces subventions sont rapportées proportionnellement à ces charges d'amortissement.

- **Prise en compte des revenus**

Les revenus provenant des ventes de marchandises sont comptabilisés lors du transfert par SOTUVER S.A à l'acheteur, des principaux risques et avantages inhérents à la propriété (transfert de propriété) ou lorsque elle ne conserve qu'une part insignifiante des risques inhérents à la propriété dans l'unique but de protéger la recouvrabilité de la somme due.

- **Stocks**

Les produits finis de la SOTUVER sont évalués à la valeur inférieure entre le coût de production et la valeur de réalisation nette déterminée à la date de clôture. Une provision pour dépréciation est constatée sur les articles à rotation lente ou obsolètes.

Le stock des palettes a été comptabilisé sur la base des états théoriques au 31 décembre 2014.

IV. NOTES EXPLICATIVES

(Chiffres exprimés en Dinars Tunisiens)

IV.1. Notes sur le bilan

B.1. Immobilisations corporelles et incorporelles

Le tableau de variation des immobilisations corporelles et incorporelles se présente au 31 décembre 2014 comme suit:

Désignations	Valeurs brutes au 31/12/2013	Acquisitions 2014	Cessions/ Transferts 2014	Valeurs brutes au 31/12/2014	Amortissements Cumulés au 31/12/2013	Dotations 2014	Extournes 2014	Amortissements Cumulés au 31/12/2014	Valeurs comptables nettes au 31/12/2014
Investissements, R&D	701	-	-	701	(339)	(47)	-	(386)	316
Licences	103 810	21 934	-	125 744	(98 361)	(5 645)	-	(104 006)	21 739
Logiciels	739 535	52 532	-	792 067	(443 837)	(175 342)	-	(619 179)	172 888
Immobilisations incorporelles	844 046	74 466	-	918 513	(542 537)	(181 033)	-	(723 570)	194 943
Terrains	1 315 574	-	-	1 315 574	-	-	-	-	1 315 574
Constructions	18 499 504	689 281	-	19 188 785	(4 911 119)	(638 429)	-	(5 549 548)	13 639 236
Equipements de bureau	394 278	8 200	-	402 478	(247 645)	(24 801)	-	(272 446)	130 032
Installations techniques	2 566 391	23 333	-	2 589 724	(1 554 961)	(225 065)	-	(1 780 026)	809 698
Matériel de sécurité	134 255	4 128	-	138 383	(18 729)	(11 752)	-	(30 481)	107 902
Matériel de transport	545 827	111 446	(37 991)	619 282	(272 552)	(99 682)	33 327	(338 906)	280 376
Matériel industriel	65 342 118	2 307 792	-	67 649 909	(31 972 962)	(5 381 198)	-	(37 354 160)	30 295 749
Matériel informatique	658 576	55 250	-	713 825	(490 361)	(45 791)	-	(536 152)	177 673
Outillage industriel	339 276	38 042	-	377 318	(87 304)	(25 075)	-	(112 380)	264 938
Immobilisations corporelles en cours	-	723 267	-	723 267	-	-	-	-	723 267
Immobilisations corporelles	89 795 799	3 960 737	(37 991)	93 718 544	(39 555 633)	(6 451 793)	33 327	(45 974 098)	47 744 446
Total Immobilisations corporelles et incorporelles	90 639 845	4 035 203	(37 991)	94 637 057	(40 098 170)	(6 632 826)	33 327	(46 697 668)	47 939 388

B.2. Immobilisations financières

Les immobilisations financières nettes s'élèvent au 31 décembre 2014 à 1 172 829 DT contre 946 155 DT au 31 décembre 2013 et se détaillent comme suit:

Désignation	Valeurs brutes au 31/12/2014	Provisions	Valeurs nettes au 31/12/2014	Valeurs nettes au 31/12/2013	Variation en DT
Titres de participations	323 230	(44 307)	278 923	158 923	120 000
Dépôts et cautionnements	893 906	-	893 906	787 232	106 674
Total	1 217 136	(44 307)	1 172 829	946 155	226 674

Les titres de participation nets s'élèvent au 31 décembre 2014 à 278 923 DT se détaillant comme suit :

Participation	Valeurs brutes au 31/12/2014	Provisions	Valeurs nettes au 31/12/2014	% de détention
MARINAJERBA	190 730	31 807	158 923	2,14%
VETRO MEDITERRANEO	120 000	-	120 000	80%
NSD	12 500	12 500	-	12,5%
Total	323 230	44 307	278 923	

B.3. Autres actifs non courants

Les autres actifs non courants s'élèvent au 31 décembre 2014 à 504 871 DT contre 394 770 DT au 31 décembre 2013 et se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2013	Capitalisation 2014	Résorption 2014	Solde au 31/12/2014	Variation en DT
Charges reportées	394 770	441 627	(331 526)	504 871	110 101
Total brut	394 770	441 627	(331 526)	504 871	110 101

Ce montant est relatif au coût d'études engagées par la société et dont la finalité est l'amélioration des rendements de l'usine (amélioration de la productivité et de la qualité, optimisation et l'amélioration de l'organisation de l'usine etc).

B.4. Stocks

Les stocks nets s'élèvent au 31 décembre 2014 à 22 905 860 DT contre 20 103 687 DT au 31 décembre 2013 et se détaillent comme suit:

Désignation	31/12/2014	31/12/2013	Variation en DT
Matières premières	2 088 558	2 504 967	(416 409)
Matières consommables	2 918 748	2 718 029	200 719
Moules	3 671 698	3 441 799	229 899
Emballages	706 785	850 762	(143 977)
Palettes	1 232 060	1 078 334	153 726
Produits finis	12 556 354	10 005 004	2 551 350
Total brut	23 174 203	20 598 896	2 575 307
Provision pour dépréciation des stocks	(268 343)	(495 209)	226 866
Stock net	22 905 860	20 103 687	2 802 173

B.5. Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés nets s'élèvent au 31 décembre 2014 à 7 596 893 DT contre 9 249 907 DT au 31 décembre 2013 et se détaillent comme suit:

Désignation	31/12/2014	31/12/2013	Variation DT
Clients d'exploitation	7 095 070	9 144 163	(2 049 093)
Clients effets à recevoir	696 350	-	696 350
Clients douteux et impayés	2 543 426	2 666 900	(123 474)
Clients et comptes rattachés bruts	10 334 846	11 811 064	(1 476 217)
Provision pour dépréciation des créances	(2 737 953)	(2 561 157)	(176 796)
Clients et comptes rattachés nets	7 596 893	9 249 907	(1 653 014)

B.6. Autres actifs courants

Les autres actifs courants nets s'élèvent au 31 décembre 2014 à 4 166 225 DT contre 7 832 737 DT au 31 décembre 2013 et se détaillent comme suit:

Désignation	31/12/2014	31/12/2013	Variation DT
Fournisseurs débiteurs	727 209	542 275	184 934
Personnel et comptes rattachés	504 068	436 375	67 694
Etat et collectivités publiques	2 211 835	6 658 672	(4 446 837)
Débiteurs divers	31 153	25 664	5 488
Comptes de régularisation actifs	899 742	353 069	546 673
Autres actifs courants bruts	4 374 008	8 016 055	(3 642 048)
Provision pour dépréciation des autres actifs courants	(207 783)	(183 318)	(24 465)
Autres actifs courants nets	4 166 225	7 832 737	(3 666 512)

B.7. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 décembre 2014 à 843 982 DT contre 605 986 DT au 31 décembre 2013 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2014	31/12/2013	Variation DT
Valeurs à l'encaissement	485 463	463 362	22 102
Banques	348 160	133 558	214 603
Caisse	10 359	9 067	1 292
Total	843 982	605 986	237 996

B.8. Capitaux propres

Les capitaux propres de la société totalisent au 31 décembre 2014 une valeur de 42 714 177 DT. Les variations intervenues au cours de l'exercice sur cette rubrique se détaillent comme suit:

Désignation	Capital social	Réserves légales	Réserves pour fond social	Résultats reportés	Subventions d'investissement	Autres réserves	Réserve spéciale de réinvestissement	Prime d'émission	Résultat de l'exercice	Total
Capitaux propres au 31/12/2013 avant affectation	20 316 320	1 753 812	549 427	3 305 981	4 190 271	200 000	-	7 307 838	5 568 382	43 192 032
Résultat reportés										-
Distribution des dividendes									(4 063 264)	(4 063 264)
Réserves légales		277 820		(259 262)					(18 558)	-
Réserves de réinvestissement							1 486 560		(1 486 560)	-
Capitaux propres au 31/12/2013 après affectation	20 316 320	2 031 632	549 427	3 046 719	4 190 271	200 000	1 486 560	7 307 838	-	39 128 768
Résultat de l'exercice 2014									4 331 540	4 331 540
Augmentation du capital par incorporation des réserves	1 486 560						(1 486 560)			-
Fond social			12 111							12 111
Amortissement de la subvention					(758 241)					(758 241)
Capitaux propres au 31/12/2014 avant affectation	21 802 880	2 031 632	561 538	3 046 719	3 432 030	200 000	-	7 307 838	4 331 540	42 714 177

En application des dispositions de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion de l'année 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenues à la source totalisent, au 31 décembre 2014, la somme de 12 586 189 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	Solde en DT
Réserves légales	2 031 632
Primes d'émission	7 307 838
Autres réserves	200 000
Résultats reportés 2013 et antérieurs	3 046 719
Total	12 586 189

La variation de la réserve pour fonds social se détaille comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
<u>Solde au 1^{er} Janvier</u>		
Trésorerie	549 427	537 982
Prêts au personnel	-	-
Total		537 982
<u>Ressources de l'exercice</u>		
Participation de la société	-	-
Intérêts des prêts au personnel	12 111	11 445
<u>Emplois de l'exercice</u>		
Aides au personnel non remboursables	-	-
<u>Solde au 31 Décembre</u>		
Trésorerie	561 538	549 427
Prêts au personnel	-	-
Total	561 538	549 427

Par ailleurs, les subventions d'investissement nettes s'élèvent au 31 décembre 2014 à 3 432 030 DT contre 4 190 271 DT au 31 décembre 2013 et se détaillent comme suit :

Désignation	Valeur brute au 31/12/2014	Résorption 2014	Valeur nette au 31/12/2014	Valeur nette au 31/12/2013	Variation en DT
Subvention M A N	6 655 279	(4 001 355)	2 653 924	3 114 211	(460 287)
Subvention A P I	5 908 675	(5 183 605)	725 070	935 012	(209 942)
Subvention ITP	95 654	(42 618)	53 036	62 601	(9 565)
Subvention FNME	326 303	(326 303)	-	78 447	(78 446)
Total brut	12 985 911	(9 553 881)	3 432 030	4 190 271	(758 241)

B.9. Emprunts et dettes assimilées

Les emprunts et dettes assimilées s'élèvent au 31 décembre 2014 à 13 154 890 DT contre 10 732 166 DT au 31 décembre 2013 et se détaillent comme suit :

Emprunt	31/12/2014	31/12/2013	Variation en DT
Emprunt ATTIJARI	4 666 668	-	4 666 668
Emprunt BIAT	2 857 143	3 619 048	(761 905)
Emprunt UBCI	5 560 700	7 113 118	(1 552 418)
EMPRUNT LEASING	70 379		70 379
Total	13 154 890	10 732 166	2 422 724

B.10. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges s'élèvent au 31 décembre 2014 à 409 103 DT contre 257 169 DT au 31 décembre 2013 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2014	31/12/2013	Variation en DT
Provision pour litiges	8 289	20 766	(12 477)
Provision pour départ à la retraite	319 394	154 983	164 411
Provision pour autres risques	81 420	81 420	-
Total	409 103	257 169	151 934

B.11. Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent au 31 décembre 2014 à 7 013 160 DT contre 7 744 614 DT au 31 décembre 2013 et se détaillent comme suit:

Désignation	31/12/2014	31/12/2013	Variation en DT
Fournisseurs d'exploitation	5 384 162	5 649 349	(265 187)
Retenues de garantie	1 615	86 976	(85 361)
Fournisseurs effets à payer	1 525 602	1 565 203	(39 601)
Fournisseurs d'immobilisation	60 098	292 399	(232 301)
Fournisseurs, factures non parvenues	41 682	150 687	(109 005)
Total	7 013 160	7 744 614	(731 454)

B.12. Autres passifs courants

Les autres passifs courants s'élèvent au 31 décembre 2014 à 3 532 944 DT contre 3 542 333 DT au 31 décembre 2013 et se détaillent comme suit:

Désignation	31/12/2014	31/12/2013	Variation en DT
Clients créditeurs	200 064	132 461	67 603
Personnel et comptes rattachés	1 176 457	1 004 834	171 623
<i>Personnel UGTT</i>	5 566	5 400	166
<i>Assurance Groupe</i>	4 978	4 707	272
<i>Rémunération due</i>	4 192	4 601	(409)
<i>Personnel, cession divers</i>	7 718	1 790	5 928
<i>Dettes pour congés payés</i>	464 817	547 356	(82 539)
<i>Autres charges à payer</i>	689 186	440 980	248 206
Etat et comptes rattachés	138 466	209 473	(71 007)
<i>État retenues à la source</i>	98 267	153 947	(55 679)
<i>État, FOPROLOS, TFP</i>	11 537	14 836	(3 299)
<i>État, FODEC</i>	19 369	32 310	(12 941)
<i>État, droit de timbre</i>	155	283	(129)
<i>TCL</i>	9 138	8 097	1 041
Créditeurs divers	368 967	299 703	69 264
<i>Jetons de présence</i>	8 650	8 650	-
<i>Dividendes</i>	5 824	5 186	638
<i>C.N.S.S.</i>	301 558	285 554	16 004
<i>Assurances</i>	52 935	313	52 622
Charges à payer	1 648 990	1 895 863	(246 873)
Total	3 532 944	3 542 333	(9 390)

B.13. Concours bancaires et autres passifs financiers

Les concours bancaires et autres passifs financiers s'élèvent au 31 décembre 2014 à 18 305 775 DT contre 24 206 602 DT au 31 décembre 2013 et se détaillent comme suit:

Désignation	31/12/2014	31/12/2013	Variation en DT
Crédit de financement	7 450 000	4 875 000	2 575 000
<i>Crédit financement Stock</i>	<i>1 835 000</i>	<i>1 545 000</i>	<i>290 000</i>
<i>Crédit financement Export</i>	<i>2 215 000</i>	<i>1 730 000</i>	<i>485 000</i>
<i>Crédit de gestion</i>	<i>3 400 000</i>	<i>1 600 000</i>	<i>1 800 000</i>
Emprunt à moins d'un an	3 534 971	2 495 351	1 039 620
ATTIJARI BANK	888 888	620 017	268 871
BIAT	1 074 721	849 916	224 805
UBCI	1 552 418	1 025 418	527 000
LEASING	18 944	-	18 944
Financement en devise	3 738 078	8 669 766	(4 931 688)
Intérêts courus sur crédits	51 587	80 167	(28 581)
<i>ATTIJARI BANK</i>	<i>42 238</i>	<i>8 287</i>	<i>33 951</i>
<i>UBCI</i>	<i>9 349</i>	<i>71 880</i>	<i>(62 532)</i>
Banques	3 531 139	8 086 317	(4 555 179)
<i>ATTIJARI BANK</i>	<i>918 482</i>	<i>1 188 328</i>	<i>(269 846)</i>
<i>B.N.A</i>	<i>17 260</i>	<i>1 317</i>	<i>15 943</i>
<i>B.I.A.T</i>	<i>897 991</i>	<i>3 313 477</i>	<i>(2 415 487)</i>
<i>AMEN BANK</i>	<i>487 836</i>	<i>548 808</i>	<i>(60 972)</i>
<i>A T B</i>	<i>860 895</i>	<i>2 066 174</i>	<i>(1 205 280)</i>
<i>S T B</i>	<i>(68 469)</i>	<i>1 676</i>	<i>(70 144)</i>
UBCI	413 963	963 356	(549 393)
BTEI	3 181	3 181	-
Total	18 305 775	24 206 602	(5 900 828)

IV.2. Notes sur l'état de résultat

R.1. Revenus

Les revenus s'élèvent à 44 629 506 DT au cours de l'exercice 2014 contre 40 538 123 DT au cours de l'exercice 2013 et se détaillent comme suit:

Désignation	2014	2013	Variation en DT
Chiffre d'affaires local	18 335 188	17 585 367	749 821
Chiffre d'affaires export	26 294 318	22 952 756	3 341 562
Total	44 629 506	40 538 123	4 091 383

R.2. Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation s'élèvent à 2 100 966 DT au cours de l'exercice 2014 contre 1 380 333 DT au cours de l'exercice 2013 et se détaillent comme suit:

Désignation	2014	2013	Variation en DT
Autres produits locaux	587 772	110 053	477 719
Reprises sur provisions	756 428	52 478	703 950
Transferts de charges	10 902	211	10 691
Produits liée à des exercices antérieurs	-	6 305	(6 305)
Résorption subvention d'investissement	745 864	1 211 287	(465 423)
Total	2 100 966	1 380 333	720 633

R.3. Achats d'approvisionnements consommés

Les achats d'approvisionnement consommés s'élèvent à 23 825 782 DT au cours de l'exercice 2014 contre 22 117 326 DT au cours de l'exercice 2013 et se détaillent comme suit:

Désignation	2014	2013	Variation en DT
Matière première	7 289 726	8 524 039	(1 234 313)
<i>Stock initial</i>	2 504 967	2 108 255	396 712
<i>Achat 2013</i>	6 873 316	8 920 751	(2 047 435)
<i>Stock final</i>	(2 088 558)	(2 504 967)	416 410
Matière consommable	3 707 285	3 075 482	962 825
<i>Stock initial</i>	6 159 829	4 948 829	1 211 000
<i>Achat 2013</i>	4 137 903	3 955 459	182 444
<i>Stock final</i>	(6 590 447)	(5 828 807) ^(*)	(430 618)
Emballage	2 530 794	1 855 720	675 075
<i>Stock initial</i>	850 762	463 406	387 356
<i>Achat 2013</i>	2 386 818	2 243 075	143 743
<i>Stock final</i>	(706 785)	(850 762)	143 976
Palette	808 701	886 476	(77 775)
<i>Stock initial</i>	1 078 334	632 963	445 371
<i>Achat 2013</i>	962 428	1 331 847	(369 419)
<i>Stock final</i>	(1 232 060)	(1 078 334)	(153 727)
Energie	9 489 276	7 775 610	1 713 666
<i>Eau</i>	42 548	32 817	9 731
<i>Gaz</i>	6 135 161	5 142 760	992 401
<i>Electricité</i>	3 311 567	2 600 033	711 535
Total	23 825 782	22 117 326	2 039 478

(*) un montant de 331 022 DT présenté parmi les autres gains ordinaires

R.4. Charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent à 6 228 715 DT au cours de l'exercice 2014 contre 5 192 182 DT au cours de l'exercice 2013 et se détaillent comme suit:

Désignation	2014	2013	Variation en DT
Salaires et appointements	5 346 510	4 426 695	919 816
Charges patronales	882 204	765 487	116 717
Total	6 228 715	5 192 182	1 036 533

R.5. Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions s'élèvent à 7 615 402 DT au cours de l'exercice 2014 contre 7 681 082 DT au cours de l'exercice 2013 et se détaillent comme suit:

Désignation	2014	2013	Variation en DT
Dotations aux amortissements des immobilisations	6 964 627	6 780 566	184 061
Provisions pour risques et charges	24 464	148 712	(124 248)
Provisions pour dépréciation des stocks	357 409	418 708	(61 299)
Provisions pour dépréciation des clients	268 902	331 732	(62 830)
Provisions pour dépréciation immobilisations financières	-	1 363	(1 363)
Total	7 615 402	7 681 082	(65 680)

R.6. Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation s'élèvent à 5 034 860 DT au cours de l'exercice 2014 contre 4 329 113 DT au cours de l'exercice 2013 et se détaillent comme suit:

Désignation	2014	2013	Variation en DT
Honoraires	1 417 830	1 406 395	11 434
Entretiens et réparations	589 724	611 663	(21 939)
Assistance	252 235	461 526	(209 291)
Locations	631 076	289 276	341 800
Réceptions et missions	297 954	258 050	39 904
Transport	621 432	487 570	133 861
Sous-traitance	387 054	170 548	216 506
Impôts et taxes	215 867	147 388	68 479
Autres charges	188 839	145 402	43 437
Assurances	168 225	149 355	18 870
Frais bancaires	175 165	123 219	51 945
Télécommunications	51 960	41 220	10 739
Jetons de présence	37 500	37 500	-
Total	5 034 860	4 329 113	705 746

R.7. Charges financières nettes

Les charges financières nettes s'élèvent à 2 330 460 DT au cours de l'exercice 2014 contre 2 464 385 DT au cours de l'exercice 2013 et se détaillent comme suit:

Désignation	2014	2013	Variation en DT
Intérêts des emprunts	1 004 796	781 016	223 780
Intérêts des comptes courants	614 564	555 628	58 936
Intérêts opérations de financement	415 025	365 992	49 033
Frais d'escompte	138 372	145 604	(7 232)
Différence de change	157 703	616 145	(458 442)
Total	2 330 460	2 464 385	(133 925)

R.8. Produits des placements

Les produits des placements présentent une valeur nulle au cours de l'exercice 2014 contre 48 136 DT au cours de l'exercice 2013 et se détaillent comme suit:

Désignation	2014	2013	Variation en DT
Revenus des valeurs mobilières	-	48 136	(48 136)
Total	-	48 136	(48 136)

R.9. Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires s'élèvent à 442 361 DT au cours de l'exercice 2014 contre 420 711 DT au cours de l'exercice 2013 et se détaillent comme suit:

Désignation	2014	2013	Variation en DT
Profit exceptionnel	433 425	50 606	382 819
Plus-value sur cession actif	3 333	43 400	(40 067)
Achats liées à des exercices antérieurs	5 603	326 705	(321 102)
Total	442 361	420 711	21 650

R.10. Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires s'élèvent à 128 930 DT au cours de l'exercice 2014 contre 73 570 DT au cours de l'exercice 2013 et se détaillent comme suit:

Désignation	2014	2013	Variation en DT
Pertes exceptionnelles	8 590	8 054	536
Achats liées à des exercices antérieurs	120 340	65 516	54 824
Total	128 930	73 570	55 360

IV.3. Notes sur l'état des flux de trésorerie

F.1. Amortissements et provisions

Désignation	Montant en DT
Dotations aux amortissements des immobilisations	6 964 627
Provisions pour risques et charges	24 464
Provisions pour dépréciation des stocks	357 409
Provisions pour dépréciation des clients	268 902
Total	7 615 402

F.2. Reprises sur provisions

Désignation	Montant en DT
Reprises sur provisions	756 428
Total	756 428

F.3. Variation des actifs

Désignation	31/12/2014 (a)	31/12/2013 (b)	Variation (b)- (a)
Stock	23 174 204	20 598 896	(2 575 308)
Créances clients	10 334 846	11 811 064	1 476 218
Autres actifs	4 374 008	8 016 055	3 642 048
Total	37 883 057	40 426 015	2 542 958

F.4. Variation des passifs

Désignation	31/12/2014 (a)	31/12/2013 (b)	Variation (a)- (b)
Fournisseurs et autres dettes	10 722 938	11 232 079	(509 141)
Total	10 722 938	11 232 079	(509 141)

F.5. Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles

Désignation	Montant en DT
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles	(74 467)
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations incorporelles	(3 960 737)
Total	(4 035 203)

F.6. Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles

Désignation	Montants en DT
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles	8 000
Total	8 000

F.7.Trésorerie à la clôture de l'exercice

Désignation	Solde au 31/12/2014
Valeurs à l'encaissement	485 463
Caisse	10 359
Comptes courants bancaires débiteurs	348 160
ATTIJARI BANK	90 218
B.N.A	452
B.I.A.T	35 952
AMEN BANK	70 919
A T B	125 227
BH	5 309
UBCI	20 083
Comptes courants bancaires créditeurs	(3 466 772)
ATTIJARI BANK	(918 482)
B.N.A	(17 260)
B.I.A.T	(833 624)
AMEN BANK	(487 836)
A T B	(860 895)
S T B	68 469
UBCI	(413 963)
BTEI	(3 181)
Total	(2 622 790)

V. Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan de la société SOTUVER S.A se détaillent comme suit :

V.1. Engagements donnés

A- Hypothèques et nantissements :

La société SOTUVER SA a affecté spécialement au profit de la BIAT, et en pari-passu avec UBCI et ATTIJARI BANK :

a. En Hypothèque Immobilière de Premier Rang :

Conformément aux articles 270 et suivants du code des droits réels, la totalité des parts indivises lui appartenant dans la propriété sise à Jebel El Ouest, Délégation de ZAGOUAN, d'une superficie de 7 Ha, objet du titre foncier N° 15 452 dénommé « Henchir BOU HEJBA ».

b. En Nantissement de Premier Rang :

Conformément à la loi N° 2001-19 du 6 Février 2001 relative au nantissement de l'outillage et du matériel d'équipement professionnel, l'ensemble du matériel servant à l'exploitation du Fonds.

Conformément au décret du 7 Novembre 1935 modifié par le décret du 10 Février 1955, sont en nantissement de premier rang : les machines, marchandises, matériels, matières premières, outillages et véhicules automobiles ou autres moyens de transport quelconques qui pourraient se trouver dans le fonds lors de la réalisation éventuelle du gage.

B- Crédits :

Banque	Montant Crédit	Principal restant dû	Intérêts restants
ATTIJARI BANK	6 000 000	5 555 556	1 089 806
UBCI 1	2 540 000	1 421 190	119 190
UBCI 2	1 220 050	948 928	128 525
UBCI 3	5 270 000	4 743 000	530 150
BIAT 2	4 000 000	3 619 048	518 216
TOTAL	19 030 050	16 287 722	2 385 887

C- Effets escomptés non échus :

Les effets escomptés non échus s'élèvent au 31 décembre 2014 à 3 496 109 DT et se détaillent comme suit :

Banque	Montant
AMEN BANK	450 953
ATB	123 088
ATTIJARI BANK	820 881
BIAT	660 631
UBCI	1 440 556
Total	3 496 109

VI. Notes sur les parties liées

1. Transactions avec les parties liées

✓ Conventions et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014

- a. Courant l'exercice 2014, la société « Lloyd Tunisien », société ayant des administrateurs en commun avec la « SOTUVER S.A », a facturé à cette dernière des primes d'assurance pour un montant global TTC de 290 210 DT. Le solde au 31 décembre 2014 s'élève à 52 935 DT. Ces opérations ont été autorisées par le Conseil d'Administration en date du 10 avril 2015.
- b. Courant l'exercice 2014, la société « CETRAM », société ayant des administrateurs en commun avec la « SOTUVER S.A », a facturé à cette dernière un montant global TTC de 775 929 DT relatif à la construction du dépôt de stockage. Le solde au 31 décembre 2014 s'élève à 78 649 DT. Ces opérations ont été autorisées par le Conseil d'Administration en date du 10 avril 2015.
- c. Courant l'exercice 2014, la « SOTUVER S.A » a établi à la société « ALUFOND », société ayant des administrateurs en commun, des notes de débit au titre de la consommation d'électricité, eau et autres consommables pour un montant global de 624 712 DT. Le solde au 31 décembre 2014 s'élève à 133 384 DT. Cette opération a été autorisée par le Conseil d'Administration en date du 10 avril 2015.

2. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit:

- La rémunération et les avantages accordés au Directeur Général sont fixés par décision du Conseil d'Administration en date du 28 avril 2008. La rémunération est composée d'un salaire net mensuel de 8 000 DT et d'une prime annuelle nette de 24 000 DT.

Le Conseil d'administration du 30 mai 2012 a décidé de maintenir la rémunération mensuelle du Directeur Général et de transférer la prime annuelle à son compte assurance vie.

Par ailleurs, le Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction, les charges annexes à la voiture et un téléphone.

- La rémunération et les avantages accordés au Directeur Général Adjoint sont fixés par décision du Conseil d'Administration en date du 03 avril 2009. La rémunération est composée d'un salaire net mensuel de 3 000 DT servi sur quinze mensualités et d'une prime annuelle nette de 10 000 DT.

Par ailleurs, le Directeur Général Adjoint bénéficie d'une voiture de fonction, les charges annexes à la voiture et un téléphone.

- Les obligations et engagements de la société SOTUVER SA envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2014, sont détaillés au niveau du tableau ci-après :

Montants bruts en Dinars, hors charges sociales	Directeur Général		Directeur Général Adjoint	
	Charges de l'exercice	Passif au 31 décembre 2014	Charges de l'exercice	Passif au 31 décembre 2014
Avantages à court terme	134 856	-	82 985	1 500
Charges pour congés payés	(73 791)	26 198	(7 612)	11 989
Indemnité de départ à la retraite	-	-	2 681	5 272
Total	61 065	26 198	78 054	18 761

3. Autres engagements pris par la société envers ses dirigeants

- La société a provisionné au cours de l'année 2014 un montant de 37 500 DT relatifs aux jetons de présence. L'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2014 statuera sur ce point.
- La société a provisionné au cours de l'année 2014 un montant de 18 750 DT relatifs aux rémunérations des membres du comité d'audit. L'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2014 statuera sur ce point.

VII. Evénements postérieurs

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 10 avril 2015. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIE S.A « SOTUVER »
RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

Messieurs les actionnaires de la société SOTUVER S.A,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales du 08 avril 2014 pour le cabinet AMC Ernst & Young et du 16 juin 2014 pour le Cabinet Sami MENJOUR, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société «SOTUVER S.A» relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la société «SOTUVER S.A», comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2014, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 42 714 177 DT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 4 331 540 DT.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société « SOTUVER SA », ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 27 avril 2015

Les commissaires aux comptes

**AMC ERNST& YOUNG
Mohamed Zinelabidine CHERIF**

Sami MENJOUR

SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIE S.A « SOTUVER »
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

Messieurs les actionnaires de la société SOTUVER S.A.,

En application des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014

Votre Conseil d'Administration nous a informés des conventions suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 :

1. Courant l'exercice 2014, la société « Lloyd Tunisien », société ayant des administrateurs en commun avec la « SOTUVER S.A », a facturé à cette dernière des primes d'assurance pour un montant global TTC de 290 210 DT. Le solde au 31 décembre 2014 s'élève à 52 935 DT. Ces opérations ont été autorisées par le Conseil d'Administration en date du 10 avril 2015.
2. Courant l'exercice 2014, la société « CETRAM », société ayant des administrateurs en commun avec la « SOTUVER S.A », a facturé à cette dernière un montant global TTC de 775 929 DT relatif à la construction du dépôt de stockage. Le solde au 31 décembre 2014 s'élève à 78 649 DT. Ces opérations ont été autorisées par le Conseil d'Administration en date du 10 avril 2015.
3. Courant l'exercice 2014, la « SOTUVER S.A » a établi à la société « ALUFOND », société ayant des administrateurs en commun, des notes de débit au titre de la consommation d'électricité, eau et autres consommables pour un montant global de 624 712 DT. Le solde au 31 décembre 2014 s'élève à 133 384 DT. Cette opération a été autorisée par le Conseil d'Administration en date du 10 avril 2015.

II. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

1. Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit:

- La rémunération et les avantages accordés au Directeur Général sont fixés par décision du Conseil d'Administration en date du 28 Avril 2008. La rémunération est composée d'un salaire net mensuel de 8 000 DT et d'une prime annuelle nette de 24 000 DT.

Le Conseil d'Administration du 30 mai 2012 a décidé de maintenir la rémunération mensuelle du Directeur Général et de transférer la prime annuelle à son compte assurance vie.

Par ailleurs, le Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction avec prise en charge des frais s'y rattachant et un téléphone.

- La rémunération et les avantages accordés au Directeur Général Adjoint sont fixés par décision du Conseil d'Administration en date du 03 avril 2009. La rémunération est composée d'un salaire net mensuel de 3 000 DT servi sur quinze mensualités et d'une prime annuelle nette de 10 000 DT.

Par ailleurs, le Directeur Général Adjoint bénéficie d'une voiture de fonction avec prise en charge des frais s'y rattachant et un téléphone.

2. Les obligations et engagements de la société SOTUVER SA envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2014, sont détaillés au niveau du tableau ci-après :

Montants bruts en Dinars, hors charges sociales	Directeur Général		Directeur Général Adjoint	
	Charges de l'exercice	Passif au 31 décembre 2014	Charges de l'exercice	Passif au 31 décembre 2014
Avantages à court terme	134 856	-	82 985	1 500
Charges pour congés payés	(73 791)	26 198	(7 612)	11 989
Indemnité de départ à la retraite	-	-	2 681	5 272
Total	61 065	26 198	78 054	18 761

III. Autres engagements pris par la société envers ses dirigeants

- La société a provisionné au cours de l'année 2014 un montant de 37 500 DT relatifs aux jetons de présence. L'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2014 statuera sur ce point.
- La société a provisionné au cours de l'année 2014 un montant de 18 750 DT relatifs aux rémunérations des membres du comité d'audit. L'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2014 statuera sur ce point.

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 27 avril 2015

Les commissaires aux comptes

**AMC ERNST& YOUNG
Mohamed Zinelabidine CHERIF**

Sami MENJOUR